



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

**6 JUIN
2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le lundi 6 juin 2022, à 19h00 à l'hôtel de ville.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Johanne Béliveau
Mme Marilou Carrier
Mme Miriame Dubuc-Perras
M. François Gagnon
M. Denis Larocque
M. Daniel Pinsonneault

Mme Chantal Girouard, directrice générale / greffière-trésorière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-06-05

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par François Gagnon
Appuyé par Denis Larocque
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Johanne Béliveau
Appuyé par Marilou Carrier
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 6 JUIN 2022 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour ®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 ®



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2022 ®
- 3.3 Dépôt du rapport des faits saillants, du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe ®
- 3.4 Embauche coordonnatrice et animateurs camp de jour 2022 ®
- 3.5 1^{er} Versement Sûreté du Québec ®
- 3.6 Demande MTQ – Affichage sécurité routière ®
- 3.7 Octroi contrat – achat appareils respiratoires®
- 3.8 Octroi contrat – décontamination 433, Route 132®
- 3.9 Octroi contrat – branchement lot 6 401 117 ®
- 3.10 Mandat Laboratoire GS – terrains de tennis ®
- 3.11 Désignation maire suppléant – MRC Haut-Saint-Laurent ®
- 3.12 Amendement calendrier des séances 2022 ®
- 3.13 Amendement résolution 2022-05-08 ®
- ~~3.14 Embauche journalier temporaire ®~~
- 3.15 Contrat directrice générale adjointe ®
- 3.16 Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMA ®
- 3.17 Octroi contrat radios communication ®
- 3.18 Octroi achat afficheurs vitesse ®
- 3.19 Octroi mandat services communications ®
- 3.20 Octroi contrat réparations toiture Écocentre ®
- ~~3.21 Travaux des d'âne – Avenue des Cèdres ®~~
- 3.22 Mauvaises herbes étangs aérés ®
- 3.23 Contribution Marché fermier ®

4. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du rapport du Directeur du service de l'urbanisme, environnement et travaux publics
- 4.2 Dépôt du rapport en traitement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- ~~6.1 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit~~
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

Proposé par Daniel Pinsonneault

Appuyé par Miriame Dubuc-Perras

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

- **Mme Danielle Guimont, 43^e Avenue** : nettoyage rues –
marquage des dos d'âne et ajout

ADMINISTRATION

Comptes		
0120064-EOP Épargne avec opérations (C) Haut-Saint-Laurent	Options ▾	205 541,60 CAD
0120064-ET1 Compte avantage entreprise Haut-Saint-Laurent	Options ▾	650 547,35 CAD
0120064-ET2 Compte avantage entreprise Haut-Saint-Laurent	Options ▾	0,00 CAD
Total Comptes (CAD) :		856 088,95 CAD

2022-06-08

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Miriame Dubuc-Perras

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 mai 2022 telle
que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les
ententes et règlements adoptés soient approuvés et payés.

Liste des factures au 31 mai 2022	122 410.60 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de mai 2022 (conseil, employés, personnel loisirs, pompiers)	48 403.07 \$
Immobilisations au 31 mai 2022	85 702.37 \$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	256 516.04 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



2022-06-09

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Johanne Béliveau
appuyé par François Gagnon
Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2020-06 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2022. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-10

**DÉPÔT DU RAPPORT DES FAITS SAILLANTS, DU
RAPPORT FINANCIER 2021 ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Proposé par Denis Larocque
appuyé par Johanne Béliveau

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2022, je fais rapport aux Barberivains et Barberivaines des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés BCGO s.e.n.r.c.l

Louise Lebrun
Mairesse

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-11

**EMBAUCHE COORDONNATRICE ET ANIMATEURS CAMP
DE JOUR 2022**

DÉPENSE 02-701-40-111

Proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Miriam Dubuc-Perras
Que la Municipalité de Sainte-Barbe procède à l'embauche de Élodie Fournier pour le poste de coordonnatrice (emploi



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

estival) au tarif horaire inscrit à l'entente annexée à la présente résolution ainsi que les animateurs suivants :

- Laurie Laforest-Métras
- Justin O'Connor
- Florence Dupuis

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-12

1er VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC

DÉPENSE 02-210-00-431

Proposé par François Gagnon

Appuyé par Johanne Béliveau

Que soit défrayé le premier versement de la facture de la Sûreté du Québec au montant de cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars (109 486\$) à l'ordre du Ministre des Finances et expédié au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-13

DEMANDE MTQ – AFFICHAGE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de sécuriser les chemins les plus fréquentés par les équipements agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Sainte-Barbe, soit 37,08 km² (93 % de la superficie totale) correspond à la zone agricole permanente telle que décrétée par la Loi sur le zonage agricole du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE pour la Route 132 gérée par le ministère des Transports du Québec, ledit ministère exige que toute demande soit supportée par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Pinsonneault

Et appuyé par Miriame Dubuc-Perras

Que la municipalité demande au ministère des Transports du Québec de fournir et installer deux affiches entourant la sécurité routière liées à la sensibilisation aux risques à la circulation en milieu agricole aux entrées du noyau villageois tel qu'indiqué sur la carte annexée à cette résolution.

- À l'Est du 317-319, Route 132
- À l'Ouest Montée du Lac à l'entrée du village



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe



ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-14

**OCTROI CONTRAT – ACHAT APPAREILS
RESPIRATOIRES
DÉPENSE 23-030-00-000 FINANCEMENT : 59-151-00-000**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis N° 2022-05-10, et ce, pour le remplacement des appareils respiratoires pour le service d'incendie ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 27 mai 2022, dans le cadre de l'appel d'offres public N°2022-05-10;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis avant 10h, le 27 mai 2022, soit:

Nom de l'entreprise	Montant – option 2 (incluant les taxes)
BOIVIN & GAUVIN INC.	258 709.85 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, la soumission déposée est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie et de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Larocque

Et appuyé par Johanne Béliveau

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Boivin & Boivin Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour le remplacement des appareils respiratoires conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée pour l'option 2, au montant de 258 709.85\$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 23-030-00-000;

QUE les dépenses soient financées avec le fonds de roulement sur cinq années (poste 59-151-00-000) ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-15

OCTROI CONTRAT – DÉCONTAMINATION 433, ROUTE 132 FINANCEMENT : 59-000-00-000

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe a procédé à une invitation à soumission auprès de cinq entreprises, portant le numéro d'avis N° 2022-04-28, et ce, pour des travaux de décontamination sur le lot 2 843 373 situé au 433, Route 132 à Sainte-Barbe ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 6 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offres public N°2022-04-28;

CONSIDÉRANT Qu'aucune entreprise n'a déposé une soumission dans les délais requis avant 10h, le 6 juin 2022, soit:

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Miriame Dubuc-Perras
Et appuyé par Marilou Carrier

QUE le conseil accepte de reprendre le processus de demandes de soumissions par invitation en scindant la portion Surveillance de celle des travaux à réaliser.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-16

OCTROI CONTRAT – BRANCHEMENT DE SERVICE DÉPENSE : 02-413-00-529

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe a procédé à une invitation à soumission auprès de six entreprises, portant le numéro d'avis N° 2022-05-11, et ce, pour des travaux de branchement au réseau d'infrastructures d'aqueduc et d'égout



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

pour le lot 6 401 117 situé entre la 41e Avenue et la 42e Avenue
à Sainte-Barbe;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 6 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offres public N°2022-05-11;

CONSIDÉRANT QUE 4 entreprise(s) ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h, le 6 juin 2022, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
D3F Excavation Inc.	11 819.43 \$
Excavation R. Rodrigue Inc.	13 797.00 \$
Construction J.P. Roy	14 692.11 \$
F. Duval Excavation	10 347.75 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Béliveau
Et Appuyé par François Gagnon

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise **F. Duval Excavation**, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour les travaux de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout conformément aux documents de soumission et à la soumission déposée, au montant de 10 347.75\$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-413-00-529 et facturées au propriétaire tel qu'exigé au règlement no 2013-02;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-17

OCTROI CONTRAT – LABORATOIRE GS

Proposé par Daniel Pinsonneault
Appuyé par Marilou Carrier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Que soit octroyé le contrat pour la compaction de la fondation et la mise en œuvre du pavage sur les terrains de tennis dans le cadre de la demande d'aide financière du programme PAFIRS par l'entreprise « Laboratoire GS » aux coûts approximatifs soumis le 5 mai 2022 de 1 500\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-18

DÉSIGNATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT l'article 116, du *Code municipal du Québec* qui stipule que « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de la mairesse, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »;

JUIN 2022:	Miriame Dubuc-Perras
JUILLET – AOÛT 2022 :	Daniel Pinsonneault
SEPTEMBRE – OCTOBRE 2022 :	Denis Larocque
NOVEMBRE – DÉCEMBRE 2022 :	Johanne Béliveau

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 210.24, 4^e alinéa de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., qui stipulent qu'«En cas d'absence, d'empêchement ou refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres.» ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Miriame Dubuc-Perras

Appuyé par Denis Larocque

QUE les conseillers, tel que décrit dans le tableau ci-haut, soient nommés pour agir à titre de maire suppléant pour la municipalité ainsi que substitut pour siéger au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste, pour la période du 6 juin au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2022-06-19

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**AMENDEMENT RÉSOLUTION DU CALENDRIER DES
SÉANCES ORDINAIRES 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT le décret ministériel pour la tenue des séances du conseil municipal à huis clos ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-12-09 a été adopté en décembre 2021 par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

et résolu unanimement :

Proposé par Daniel Pinsonneault

Appuyé par François Gagnon

QUE la séance du 4 juillet 2022 soit reportée au lundi suivant, soit le lundi 11 juillet 2022 ;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-20

**AMENDEMENT RÉSOLUTION 2022-05-08
COOP STE-BARBE | ENTENTE PROGRAMME
SUPPLÉMENT AU LOYER**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec, et la Municipalité désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

ATTENDU QUE la Société et la Municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

ATTENDU QUE la Municipalité, par une résolution 2021-12-36 datée du 13 décembre 2021, a informé la Société d'Habitation du Québec de l'intérêt de participer au programme de supplément au loyer et s'est engagée à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Johanne Béliveau

Et appuyé par Miriam Dubuc-Perras



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Que la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale, Chantal Girouard soient autorisées à signer les documents relatifs à l'entente du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis entre la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation municipale du Haut-St-Laurent pour la gestion du programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-21

ENTÉRINER LA SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'entériner la signature d'un contrat entre la Municipalité de Sainte-Barbe et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par François Gagnon
appuyé par Daniel Pinsonneault

Et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale et greffière-trésorière, Chantal Girouard à signer le contrat entre la Municipalité de Sainte-Barbe et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, pour la période du 13 juin 2022 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRIMA

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe a pris connaissance du Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) visant à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;

ATTENDU QUE le ministère accorde un financement aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés;

ATTENDU QUE l'aide financière pouvant être accordée à une municipalité représente 100 % de la valeur des travaux admissibles jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Miriame Dubuc-Perras
Appuyé par Johanne Béliveau
Qu'il soit résolu que :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-23

OCTROI CONTRAT – JALEC COMMUNICATION DÉPENSE 23-030-00-000

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Daniel Pinsonneault

Que soit octroyé le contrat pour l'achat de radios de communication incluant les microphones pour le service incendie tel que la soumission 220421-01 du 21 avril 2022. Le coût de cette soumission est de 18 416 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-24

ACHAT – AFFICHEURS VITESSE DÉPENSE 23-040-00-000

Proposé par Denis Larocque

Appuyé par Johanne Béliveau

Que soit autorisé l'achat de deux afficheurs de vitesse incluant les batteries et capteurs solaires tel que le devis no. SO00371 du 22 avril 2022 de la firme Kalitec aux coûts de 11 660\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
2022-06-25

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**MANDAT OFFRE DE SERVICES EN COMMUNICATION
DÉPENSE 02-130-00-410**

Proposé par Johanne Béliveau

Appuyé par Miriame Dubuc-Perras

Que l'offre de services fournie par la firme Agence Zel soit approuvée aux coûts de 1 410\$ plus les taxes applicables afin de promouvoir le logiciel CITAM pour les alertes de masse tel que décrit au Projet 20-7532.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-26

**CONTRAT RÉPARATION TOITURE ÉCOCENTRE
DÉPENSE 02-453-35-522**

Proposé par Daniel Pinsonneault

Appuyé par Denis Larocque

Que la soumission de la firme « 9266-7583 Québec Inc » de M. Michel Mongeon soit retenue afin d'effectuer la réparation de la toiture du bâtiment servant à l'Écocentre pour des coûts de 2 206.40\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2022-06-27

MAUVAISES HERBES ÉTANGS AÉRÉS

59-131-01-999 EXCÉDENT ACCUMULÉ ÉGOUTS

Proposé par Daniel Pinsonneault

Appuyé par François Gagnon

Que soit mandatée Entreprise M.V. pour la suppression complète des mauvaises herbes aux étangs aérés situés à la station d'épuration. Les coûts sont de 2 160\$ plus les taxes applicables. Que la dépense soit inscrite à la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
2022-06-28

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

CONTRIBUTION MARCHÉ FERMIER DÉPENSE 59-000-00-000

Proposé par Miriame Dubuc-Perras
Appuyé par Johanne Béliveau

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution de 1 000\$ au Marché Fermier du comté de Huntingdon. De plus, la municipalité souhaiterait qu'une ou deux journées aient lieu à Sainte-Barbe pour le marché d'hiver.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-06-29

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Que le rapport de directeur du service de l'urbanisme, environnement et travaux publics, pour le mois de mai 2022, soit déposé tel que présenté.

2022-06-30

DÉPÔT DES RAPPORTS EN TRAITEMENT DES EAUX

Que le rapport en traitement des eaux, pour le mois d'avril 2022 soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-06-31

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de mai 2022 soit déposé tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-06-32

DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de mai 2022 soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2022-06-33

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de mai 2022 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **Mme Danielle Guimont** : réparation toiture Écocentre

LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-06-34

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Daniel Pinsonneault
Appuyé par Denis Larocque
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 19h25.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)